

Avis d'appel

à la Commission civile des services policiers de l'Ontario

Loi sur les services policiers, Partie V

Agent(s) de police : *(indiquer le grade, le matricule, le poste ou détachement, le corps policier)*

Poursuivant :

Plaignant(s) :

Date de l'audience disciplinaire :

Décision *(veuillez joindre une copie)* :

Peine imposée :

Date où l'appelant a reçu l'avis écrit de la décision :

Je soussigné(e) _____ interjette appel à la Commission civile des services policiers de l'Ontario, en vertu du paragraphe 70 (1) de la *Loi sur les services policiers*, L.R.O. de 1990, chap. P.15, tel que modifié, relativement aux questions suivantes :

(Veuillez cocher la ou les cases pertinentes.)

- La conclusion d'inconduite ou d'exécution insatisfaisante du travail.
- La peine imposée.
- La conclusion selon laquelle l'inconduite ou l'exécution insatisfaisante du travail n'a pas été prouvée sur la foi de preuves claires et convaincantes.
- Autre (veuillez préciser) : _____

1. Les motifs de l'appel sont les suivants :

(Veuillez utiliser une feuille distincte si l'espace ne suffit pas.)

2. Les éléments de preuve que j'entends présenter sont les suivants :

- a) le dossier de l'instance disciplinaire que doit préparer le chef de police (ce dossier doit comprendre la décision, et tous les documents, les preuves matérielles et les pièces qui ont été pris en considération durant l'audience disciplinaire);
- b) de nouvelles preuves ou des preuves additionnelles (facultatif; veuillez supprimer si ce n'est pas applicable).

3. Je demande à la Commission de rendre l'ordonnance suivante :

Veuillez déposer auprès de la Commission une lettre indiquant à qui l'avis a été signifié, quels documents ont été signifiés, la méthode de signification utilisée et la date de signification.

Date

Appelant

Adresse (Si l'appelant est représenté, l'adresse et le numéro de téléphone de son représentant suffisent)

Numéro de téléphone